



SPORTMUT FOOT COLLECTIF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

NOUVELLES ADHESIONS 2022 - 2023

Bulletin d'adhésion à retourner à la MUTUELLE DES SPORTIFS

2-4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16

Tél : 01.53.04.86.15

COORDONNEES DU CLUB

Nom du Club : _____ N° d'affiliation à la Ligue : _____

Nom et adresse du correspondant : _____

Téléphone : _____

Je soussigné (e), Président (e) du club, déclare avoir reçu et pris connaissance du Contrat Sportmut Foot Collectif Bourgogne-Franche-Comté et y adhérer pour les garanties suivantes :

FORMULES	CATEGORIES DE LICENCIES	GARANTIES		Nombre d'équipes	Prime / équipe	TOTAL	
		INDEMNITE JOURNALIERE - à compter du 4 ^{ème} jour - au plus pendant 365 jours - à concurrence de la perte réelle de revenus	CAPITAL INVALIDITE (pour 100% d'invalidité)				
1	SENIORS VETERANS FOOT LOISIRS	MAXI 30,00 €	/	Séniors : x 880 € Vétérants : x 880 € Foot Loisirs : x 880 €	=	€	
2	SENIORS VETERANS FOOT LOISIRS	MAXI 30,00 €	45 734,71 €	Séniors : x 940 € Vétérants : x 940 € Foot Loisirs : x 940 €	=	€	
3	FEMININES SENIORS	MAXI 30,00 €	/	x 720 €	=	€	
4	FEMININES SENIORS	MAXI 30,00 €	45 734,71 €	x 775 €	=	€	
5	SENIORS VETERANS FOOT LOISIRS	MAXI 15,24 €	/	Séniors : x 440 € Vétérants : x 440 € Foot Loisirs : x 440 €	=	€	
6	SENIORS VETERANS FOOT LOISIRS	MAXI 15,24 €	45 734,71 €	Séniors : x 500 € Vétérants : x 500 € Foot Loisirs : x 500 €	=	€	
7	FEMININES SENIORS	MAXI 15,24 €	/	x 360 €	=	€	
8	FEMININES SENIORS	MAXI 15,24 €	45 734,71 €	x 420 €	=	€	
9	SENIORS VETERANS FOOT LOISIRS	MAXI 9,15 €	/	Séniors : x 300 € Vétérants : x 300 € Foot Loisirs : x 300 €	=	€	
10	SENIORS VETERANS FOOT LOISIRS	MAXI 9,15 €	30 489,80 €	Séniors : x 345 € Vétérants : x 345 € Foot Loisirs : x 345 €	=	€	
11	FEMININES SENIORS	MAXI 9,15 €	/	x 230 €	=	€	
12	FEMININES SENIORS	MAXI 9,15 €	30 489,80 €	x 280 €	=	€	
13	LICENCIES(EES) DE 12 A 18 ANS	/	45 734,71 €	x 60 €	=	€	
14	MINEURS DE MOINS DE 12 ANS	/	30 489,80 €	x 50 €	=	€	
15	DIRIGEANTS	MAXI 9,15 €	/	(*) x 25 €	=	€	
16	DIRIGEANTS	MAXI 15,24 €	/	(*) x 47 €	=	€	
17	DIRIGEANTS	MAXI 30,00 €	/	(*) x 93 €	=	€	
LES EQUIPES D'UNE MÊME CATEGORIE DOIVENT OPTER POUR LA MÊME FORMULE					TOTAL	=	€

(*) La prime totale est égale au forfait de 25 €, 47 € ou 93 € selon la formule choisie, multiplié par le nombre d'équipes engagées, limité à 10.
(Ex : formule à 25 € / nombre d'équipes : 12 / Prime totale : 25 € x 10 = 250 €).

Les cotisations indiquées tiennent compte des taxes en vigueur.

Fait à _____, le _____

Signature du Président du club
faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"

Cachet du Club